

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de la Coordination Interministérielle

Ligne à Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire
Évolution Environnementale – Suivi des Engagements de l'État

Réunion du mercredi 20 juin 2018

Relevé de conclusions

Le mercredi 20 juin 2018, s'est déroulée, sous la présidence de M. Denis Olagnon, Secrétaire Général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, une réunion portant sur le volet environnemental et le suivi des engagements de l'État de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de Loire.

La liste des participants est annexée au présent compte-rendu.

Absents excusés

- Mme Christine CLOAREC, Députée de la 5^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine ;
- Mme Laurence MAILLART-MEHAIGNERIE, Députée de la 2^{ème} circonscription d'Ille-et-Vilaine ;
- Mme Sylvie ROBERT, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine ;
- M. Jean-Louis TOURENNE, Sénateur d'Ille-et-Vilaine ;
- M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ;
- M. Pierre MEHAIGNERIE, Président de Vitré-Communauté ;
- M. Pierre BRETEAU, Président de l'association des maires d'Ille-et-Vilaine ;
- Mme Christine MORICE, Maire d'Étrelles et Présidente de l'association des Maires des communes traversées par la LGV-BPL
- M. Bernard RENO, Maire de Domagné ;
- Mme Janique BASTOK, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine.

M. le Secrétaire Général prie d'excuser l'absence de M. le Préfet qui n'a pu présider la présente réunion du fait de la venue du Président de la République en Bretagne. Il rappelle que lors du précédent comité du 3 octobre dernier, il avait été indiqué que le CEREMA allait procéder, sous l'égide d'ERE, à une campagne de mesures sonores le long de la ligne nouvelle sur des points préalablement définis, en concertation avec l'Association des maires des communes traversées par la LGV, et que les résultats seraient présentés au prochain comité.

La liste de 138 points de mesure a été validée, fin 2017, lors d'une réunion entre l'association des maires, ERE, SNCF Réseau et les services de l'État (DREAL, ARS). Trois points de mesures ont

été ajoutés début 2018, tenant compte de la zone de raccordement de la LGV Atlantique à Conneré. Au total, 141 mesures ont été réalisées, dont 45 pour l'Ille-et-Vilaine. Cette campagne acoustique s'est déroulée au cours du 1^{er} trimestre 2018. À noter que deux mesures portant sur les vibrations ont également été effectuées, l'une en Mayenne, l'autre en Sarthe.

Il est ensuite procédé à la présentation d'un diaporama. Ce document peut être téléchargé sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : [http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacement-et-securite-routiere/Infrastructures-et-inter-modalite/Reseau ferroviaire](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacement-et-securite-routiere/Infrastructures-et-inter-modalite/Reseau-ferroviaire).

À l'exception d'un point situé en Mayenne, cette campagne de mesures a démontré que la réglementation existant en la matière (arrêté interministériel du 8 novembre 1999 relatif au bruit des infrastructures ferroviaires) est respectée. Les niveaux sonores maximaux admissibles pour les LGV empruntées par des TGV circulant à des vitesses supérieures à 250 km/h, en zone d'ambiance sonore préexistante modérée, sont les suivantes :

- période diurne Laeq (6h-22h) : 60 dB (A)
- période nocturne Laeq (22h-6h) : 55 dB (A).

Dans le cas présent, les résultats des mesures sont en moyenne de 48 à 56 dB (A) le jour et de 38 à 44 dB (A) la nuit (27 à 49 en Ille-et-Vilaine). Les mesures ont été réalisées sur sept jours consécutifs, englobant le week end : elles ne font pas ressortir de jours particuliers marqués.

Deux mesures de vibrations ont enfin été réalisées en Mayenne et en Sarthe : les valeurs recueillies sont très inférieures aux seuils de la circulaire du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, pris en référence en l'absence de réglementation spécifique

Après cette présentation, M. le Secrétaire Général indique qu'à la demande de la ministre des transports, une mission du CGEDD vient d'être désignée dont le rapport final sera remis fin 2018.

M. Olagnon précise que, même si les résultats respectent les critères réglementaires (arrêté de 1999), la situation n'est pas satisfaisante et qu'il est nécessaire d'aller au-delà. C'est pourquoi la ministre a mis en place une mission conjointe aux LGV BPL et SEA, dont les membres ont été désignés avec des objectifs donnés. Il convient d'établir des critères et d'apporter une réponse concrète au terme d'une large concertation (élus, riverains...). La mission devra définir un échéancier, examiner les aspects financiers et proposer une évolution de la réglementation, ce travail devant commencer en début d'été et s'achever en fin d'année. Il invite ensuite les participants à s'exprimer.

M. BLOT du Collectif de Représentation des Intérêts (CRI) des Riverains de la LGV-BPL pour l'Ille-et-Vilaine distribue en séance copie du récent courrier adressé à M. le Préfet.

Le Collectif « regrette l'absence totale d'information des riverains et de leur association depuis la réunion du 3 octobre 2017 ». M. BLOT indique que cette restitution était attendue en fin du 1^{er} trimestre 2018 et que les riverains et leur association ont dû patienter. Il signale à cet effet que, pour la LGV SEA, plusieurs réunions de présentation ont été organisées au plus près des riverains et que des informations et explications ont été mises en ligne, rien de comparable n'a eu lieu pour la LGV BPL. Il fait état d'un « sentiment de mépris à l'égard des riverains exposés au bruit ».

Le Collectif, qui ne met pas en doute les mesures réalisées par des professionnels selon une méthodologie rigoureuse, précise que les résultats étaient attendus, en soulignant néanmoins le caractère subjectif de la perception du bruit qui diffère d'une personne à l'autre. Le collectif souhaite disposer de la totalité des mesures effectuées seconde/seconde (donnée brutes et corrigées), afin de pouvoir examiner les émergences réelles.

M. BLOT fait état de la note de l'Autorité Environnementale du 8 juillet 2015, qui considère comme insuffisante l'application du principe du calcul en moyenne. Ce principe a été confirmé par le CGEDD dans son rapport d'octobre 2017, après l'examen de 101 projets depuis 2009. Il se réfère à la réponse de la ministre des transports aux parlementaires qui évoque la notion de « *pics sonores et la nécessité de trouver un cadre adapté pour traiter la situation* » ainsi qu'à celle du ministre de la transition écologique et solidaire, rapportée dans la presse, en indiquant que l'ensemble des élus concernés souhaitent que des solutions soient apportées à la situation actuelle. Il rappelle en outre que la directive CEE de 2002-49, complétée en 2015, qui n'a pas été transposée en droit français, impose aux États membres d'intégrer dans la réglementation « bruit dans l'environnement » la notion d'indicateurs sonores supplémentaires, avant fin 2018.

Le Collectif demande à être associé aux travaux de la mission CGEDD et souhaite, en parallèle, une révision de la réglementation actuelle, au regard des appréciations et recommandations des organismes officiels (AE, CGEDD). Il souligne à cet effet *les avancées significatives* tel que l'amendement déposé dans le cadre de la loi pour « un Nouveau Pacte Ferroviaire » qui fait obligation au Gouvernement de présenter au Parlement, dans un délai de cinq mois après promulgation de la loi, un rapport sur « *l'intégration d'indicateurs événementiels permettant de retranscrire l'exposition de la population à des sources de bruit présentant un caractère événementiel (pics de bruit)* ». Le collectif regrette néanmoins le nouveau délai d'attente pour la restitution des conclusions du travail de la mission infligé aux riverains, après celui de la campagne de mesures menée par le CEREMA.

Le représentant du CEREMA précise que si les données sur le trafic ferroviaire étaient connues, la vitesse des trains n'était, quant à elle, pas nécessaire pour réaliser les mesures. En revanche, il sera utile de l'intégrer dans le cadre de la modélisation à l'horizon 2020-2030. Le Collectif demande que l'analyse sur l'émergence de bruit soit approfondie et qu'il soit associé à la mise en œuvre de cette modélisation.

L'adjoint au maire de Domloup souhaite savoir si la notion de pic de bruit a été prise en compte dans les amendements du Sénat. M. de LEGGE, corédacteur de ces projets d'amendements, considère que la réglementation actuelle n'est plus adaptée et qu'il convient de la faire évoluer. Il s'agit d'un long processus (rapport à remettre dans les cinq mois). Il serait souhaitable que la ministre prenne un engagement.

En revanche, M. de LEGGE fait part de son désaccord sur la proposition du Collectif en matière de révision de la fiscalité locale (abattement sur la taxe d'habitation pour les riverains impactés), en soulignant que cet impôt est appelé à disparaître, ce qui va par ailleurs pénaliser les communes. À noter qu'un courrier DRFIP avait été transmis à ce sujet aux communes concernées. M. OLAGNON précise qu'il s'agissait en fait d'une démarche isolée d'un trésorier de l'administration des finances, mais qu'à la demande de M. le Préfet, ce courrier a été retiré.

M. LEGRAND rappelle que la campagne de mesures a été réalisée par un organisme indépendant connu (CEREMA). Répondant à la sensation de « mépris » ressentie par les riverains, il précise que les engagements pris lors de la réunion d'octobre ont été respectés au plus près du terrain avec une égalité de traitement (mission de service public). Chaque propriétaire concerné disposera des mesures effectuées le concernant. Les données CEREMA seront mises à disposition de la mission du CGEDD, ce qui permettra de l'éclairer et de gagner du temps pour qu'elle effectue la tâche qui lui a été confiée.

S'agissant de la mise en ligne des présentations ERE/CEREMA, M. le Secrétaire Général précise que le Préfet souhaite que l'information soit diffusée en toute transparence, sans toutefois porter préjudice aux propriétaires concernés. Les documents seront donc « anonymisés » avant leur publication sur le site Internet de la préfecture.

M. LAHELLEC indique que la Région est solidaire des autres collectivités. Acteur important et co-financeur du projet, qui répond aux besoins de la Bretagne, elle a opté pour un scénario différent de celui de la LGV-SEA qui s'est orientée vers une délégation de service public. Par ailleurs, la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) est activée au bénéfice des autres collectivités. Il note une croissance de + 20 % de TGV et de + 10 % de TER engendrant, de fait, des nuisances.

La Région souhaite donc participer à la recherche de solutions pour remédier à la situation actuelle (propriétaires affectés par la perte de la valeur de leur bien). M. LAHELLEC s'interroge notamment sur la création d'un nouveau FST (fonds de solidarité territorial), en soulignant que la Région ne souhaite pas empiéter sur les prérogatives de l'État.

M. BOIZARD, représentant l'Association des maires des communes traversées par la LGV-BPL, signale que le CEREMA est intervenu sans en informer préalablement les maires concernés. L'association souhaite être étroitement associée au travail de la mission CGEDD, même si les propositions d'évolution réglementaire qu'elle pourrait être amenée à faire ne s'appliqueront qu'aux lignes nouvelles. L'étude CEREMA ayant été basée sur un trafic d'environ 50 trains, les prospections sur le plan sonore devront tenir compte d'une augmentation du trafic appelé à se développer dans les prochaines années.

M. BLOT attire à nouveau l'attention sur la problématique des chardons évoquée lors de chaque comité, même si cette année la situation s'est améliorée. Il fait néanmoins observer que les entreprises qui interviennent à ce sujet se cantonnent aux terrains plantés, mais laissent les abords en l'état. Le Collectif souhaite par ailleurs disposer d'un point sur les rétrocessions qui ont déjà eu lieu et s'interroge sur l'éventualité de geler certaines terres pour permettre la réalisation d'aménagements que pourrait proposer la mission ministérielle.

En matière de rétrocession, M. LEWEURS précise que le contrat de partenariat passé avec ERE a expiré en juillet 2017. SNCF Réseau a souhaité poursuivre, en confiant la mission aux mêmes opérateurs fonciers jusqu'en fin 2018. Les terrains sont en priorité rétrocédés aux communes, aux riverains, puis aux acheteurs potentiels. À la question de la commune de Domloup sur les bornages qui, au fil du temps ont disparu, il indique que SNCF Réseau prendra en charge le coût des nouvelles bornes. Il rappelle par ailleurs que les prises de possession rapides sont possibles, permettant d'éviter les problèmes d'entretien.

Au terme de ces échanges, M. le Secrétaire Général rappelle que la volonté de la Ministre est que la mission CGEDD évolue dans la concertation.

Il remercie les participants et lève la séance à 12H.

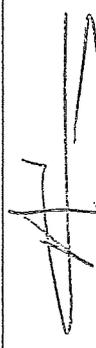
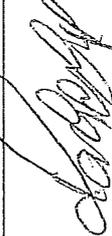
Fait à Rennes le 21 AOUT 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire Général

Denis OLAGNON

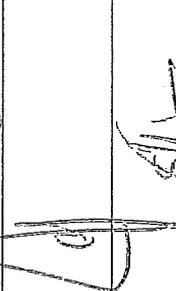
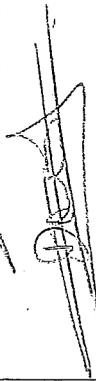
LGV

ÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALE – SUIVI DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT
RÉUNION DU MERCREDI 20 JUIN 2018

NOM / PRÉNOM	SERVICE	ADRESSE E-MAIL	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
Joséphine Jean Claude	OSSF adjoint		06 89 75 87 98	
BOUZARD Bernard	Vice-Président Ass. des Communes traversées par la LGV	emplacement Aménage bernard.boizard@orange.fr	06 40 21 53 54	
LEWENAS Paul	SNCF Réseau	paul.lewenas@snrf.fr		
BONNARD Fouché	SNCF Réseau	f.bonnard@snrf.fr		
BLOT EDGAR	CRSS ADCV	edgard.blot@orange.fr	02 99 83 23 63	
HONGUY Elisabeth	ADCV	elisabeth.honguy@orange.fr	06 38 09 67 71	
LANTIERO	CRB			
Dominique de LÉGÈ	CRB	delegere		
Jean-Louis	Levignol de St		06 09 30 48 06	

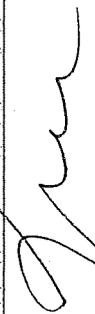
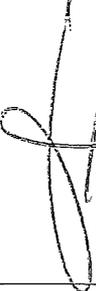
LGV

ÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALE – SUIVI DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT
RÉUNION DU MERCREDI 20 JUIN 2018

NOM / PRÉNOM	SERVICE	ADRESSE E-MAIL	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
POMASDA Margene	Maison de NOYAL VITINE	environnement@ville-royalsurville.fr	02 59 04 13 13	
STERMAN Christian	VITRE COMMUNAUX			
Alex JACOBSON	DDTM	alex.jacobson@ille-d-ville.fr		
CHAMPENS Benoit	ARS-DB 35	benoit.champens@ars.sante.fr	02 99 53 34 13	
GUY Béatrice	Haute Picardie	benoit.guy@smail.com	06 03 28 38 68	
DAVID Claudine	CD 35	claudine.david@ille-ville.fr		
EWALD Pierre	CD 35 / DDTJ	pierre.ewald@ille-d-ville.fr		
Buzyon Alain	AOE 35			

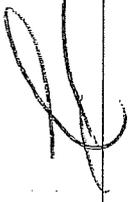
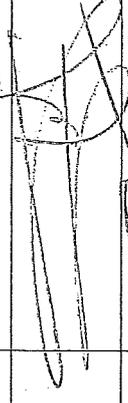
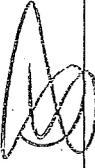
LGV

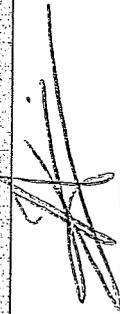
ÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALE – SUIVI DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT
 RÉUNION DU MERCREDI 20 JUIN 2018

NOM / PRENOM	SERVICE	ADRESSE E-MAIL	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
LE GUYADER Patricia	Commune de Noyal Noyal Adjoint au Maire	pleguyader@noyal-survilaine.fr	06 76 52 42 26	
DEBRINES Lorant	SUD NÉSON			
LE DUCÉ Jean	CRI de Rivière	jean.lodwick@orange.fr	07 88 36 98 72	
CHENEZ Carrie	Rennes Métropole	c.chenez@rennesmetropole.fr	09 99 86 60 49	
DEBRIEN-MAEGE Anne	Region Bretagne	anne.debrien-maegeci@bretagne.org		
AUBAEE PIETAG Daniel	MAIRE-ADJOINT De Noyal			
PRODHOMME Daniel	Maire-Adjoint Environnement Noyal	daniel-prodhomme@orange.fr		
GARNIER Patricia	Cerema	patricia.garnier@cerema.fr		
MARTIN Nathalie	Collaboratrice Christine Clouzeau Députée	contact@christineclouzeau.eu		

LGV

ÉVOLUTION ENVIRONNEMENTALE – SUIVI DES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT
 RÉUNION DU MERCREDI 20 JUIN 2018

NOM / PRÉNOM	SERVICE	ADRESSE E-MAIL	TÉLÉPHONE	SIGNATURE
SOUKAÏH François	Département	menique.soukaïh@ille-et-vie.fr	060375608	
Lanoe Roland	CLUSOINT DOMAGNE	Roland.Lanoe@wanadoo.fr	0667068964	
MASSÉ ET DU BREST Aymérie	Département 35 Comité. N. par. 35 (pour la Cornouaille)	aymerie.masse-et-du-brest@ille-et-vie.fr	06.42.93.01.69	
Kluster Loïze	Collaboratrice parlementaire	loize.kluster@clb-or.fr	068705436	
ALLO Gilbert	Association des Rivierais DOM LOUP	gilbert.allo@5coinge.fr	06 78 66 05 43	
POINTE P.A.	PNEAL Bretagne			
CHARVET Vincent	DREVAL Bretagne			
Goboreau Yannick	CASSON SURY	yannick.goboreau@ville-casson-sury.fr	0682183803	
LE CADRE Adeline	ADE 35	adeline.lecadre@fassea35.fr		

NOM/PRENOM	SERVICE	ADRESSE MAIL	TELEPHONE	SIGNATURE
LETANGRE Ancelis	ADE 3S	ancelis.letangre@hotmail.fr	0787868302	
MARTINS CH	CD 35			